Directeur de Publication : J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone: 01 80 92 80 20 Télécopie: 01 80 92 80 31 Mail: administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30
	14400 - 18400

Composition

ALEXANDRE, FRANCK, KARENE, KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS, NOLWENN, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 20
Arbitrage
Karène BOYER - 01 80 92 80 25

<u>Discipline et Féminines</u> Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21 Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements et Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30 Kévin HUE - 01 80 92 80 29 Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27





JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

12-13

13

14

Mardi 27 mars 2018

AGENDA

http://dyf78.fff.fr

SOMMAIRE









NOENDA	_	
INFORMATIONS DIVERSES	2	
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17/03/2018	3-5	
INFORMATIONS DIVERSES	5-6	
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	7	
DECISIONS ADMINISTRATIVES	7-8	
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	8-9	
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	9-10	
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	10-12	
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	12	

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS

A NOTER

En raison du Lundi de Pâques, les Commissions de District se réuniront le Mardi 3 Avril 2018

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

CAMPAGNE CNDS 2018

La dernière journée **portes ouvertes** à destination des comités départementaux et des associations sportives relatives à la campagne CNDS 2018 se déroulera le :

- Jeudi 29 mars 2018

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines 1 rue Jean Houdon 78000 VERSAILLES

de 8h30 à 16h

Cette journée est ouverte à toutes les associations sportives du département désirant déposer un dossier de demande de subvention au titre du CNDS.

Lors de cette journée *portes ouvertes*, les conseillers et conseillères ainsi que le personnel administratif du Pôle Développement du sport et protection des usagers seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Si vous souhaitez une aide pour le compte-asso, il est préférable d'apporter un ordinateur portable.

Formations à Compte Asso à 10h et 14h30

Nous vous remercions de bien vouloir préciser le jour et l'heure de votre venue par mail : <u>ferouz.liegeon.-.ddcs</u>-sports@yvelines.gouv.fr]

AGENDA 2017 / 2018 MARS / AVRIL

\$ 						/
Lun	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
26	27	28	29	30	31	1er
02	03	04	05	06	07	08r
09	10	11	12	13	14	15

Le 27/03/2018

Remise des écussons arbitres - Sessions 2017/2018 à 19h00 au siège du District

Le 29/03/2018

Réunion de la Commission des Féminines

Le 31/03/2018

Finales départementales Festival Foot U13 Pitch à St Germain en Laye Le 03/04/2018

Réunion du Groupe de Réflexion « Valorisation des vainqueurs des différents championnats de District» à 18h30 au siège du District

Le 05/04/2018

Réunion du Bureau du Comité de Direction

Le 13/04/2018

Réunion du Groupe de Réflexion « Les conditions du développement du football loisir, notamment pour la catégorie vétéran »

Le 14/04/2018

Certification CFF1 au siège du District

FLASH ACTU TECHNIQUE

Vous êtes intéressé par la Formation d'Educateur Module Gardien de But Découverte

Prévue les vendredi 27 et samedi 28 avril 2018 ?

Alors n'hésitez plus, il reste à ce jour des places disponibles !

Vous avez jusqu'à Mardi 9 avril 2018 pour vous pré-inscrire.

Rendez-vous sur notre site Internet à la rubrique :

« Formation » puis dans l'onglet « Inscription Educateurs »

Et ensuite merci de confirmer votre inscription en nous retournant le bulletin d'inscription accompagné du règlement de 110 € pour le 13 avril 2018, délai de rigueur.

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents,

Nous faisons suite à la réunion du samedi 17 mars 2018 en revenant vers vous concernant la rubrique Informations aux Clubs et plus particulièrement :

> « Les conditions du développement du football loisir, notamment pour la catégorie vétéran »

Comme évoqué samedi dernier, nous souhaitons un maximum d'échanges avec vous pour mener à bien la possibilité d'une autre pratique. Nous vous convions à une réunion

le VENDREDI 13 AVRIL 2018 à 19 h 00, au siège du District

Vous pouvez vous inscrire par mail jusqu'au vendredi 6 avril 2018.

« La valorisation des vainqueurs des différents championnats du District »

Nous vous convions à une réunion

le MARDI 3 AVRIL 2018 à 18 h 30, au siège du District

Vous pouvez vous inscrire par mail jusqu'au mardi 27 mars 2018.



FESTIVAL FOOT UI3F PITCH

Ce <u>samedi 31 mars 2018</u> aura lieu la Finale départementale du Festival Foot U13F Pitch au Camp des Loges à Saint-Germain-en-Laye. Pour rappel, les clubs qui se sont qualifiés pour cette finale sont :

MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. 1
POISSY A.S. 1
PARIS ST GERMAIN F.C. 1
BUC A.O. 1
TRAPPES E.S. 1
ROSNY SUR SEINE C.S.M. 1
LES MUREAUX O.F.C. 1
VOISINS F.C. 1 forfait et remplacé par le

Au cours de cette <u>journée</u>, les équipes qualifiées seront amenées à répondre à un quizz et à réaliser des défis techniques avant de jouer

MANTOIS 78 F.C. 1 meilleur 3ème.



des matches l'après-midi.

A l'issue de cette journée et suivant les résultats des différentes épreuves, 1 équipe sera qualifiée pour participer à la finale régionale du Festival Foot U13F Pitch.

Nouveauté : Cette année nous utiliserons la FMI, si vous n'êtes pas formé merci de vous rapprocher de votre club ou du District pour plus d'informations. Un mail a été envoyé sur la boite mail officielle de votre club.

BONNE CHANCE A TOUTES LES EQUIPES!

LA RENCONTRE DU 17 MARS AVEC LES CLUBS YVELINOIS

38 clubs Yvelinois ont activement participé, le samedi 17 mars, au siège du District, à une rencontre de concertation avec le Comité de Direction du District, sur des sujets qui les concernent très directement, cette rencontre ayant en effet permis la présentation aux clubs d'un certain nombre de réflexions et de propositions qui ont fait l'objet d'échanges intéressants et fructueux.

Ces 38 clubs représentaient **31,76 %** des voix composant l'Assemblée Générale du District.

Les clubs présents se sont déclarés *favorables* aux évolutions suivantes :

⇒ <u>LA PROCEDURE APPLIQUEE EN CAS DE FORFAIT AVISE</u> TARDIF

(article 23.11 du Règlement Sportif)

La question :

Etes-vous favorable à la modification de l'article 23.11 du Règlement Sportif pour prévoir que la procédure de déclaration de forfait tardif est possible même moins de 3 heures avant l'heure du coup d'envoi?

La position des clubs :

Pour: 32 clubs, représentant <u>84 %</u> des voix exprimées

Contre: 6

⇒ LA REMISE DES MATCHES DES EQUIPES DES CLUBS

QUALIFIES EN COUPE DE FRANCE OU EN COUPE

GAMBARDELLA-CREDIT AGRICOLE

Les questions :

Etes-vous favorable à ce que les demandes de report de matches d'équipes de clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole soient acceptées :

 pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour? La position des clubs :

Pour: 35 clubs, représentant 91 % des voix exprimées

Contre:

 pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral)?

La position des clubs :

Pour: 38 clubs, représentant 100 % des voix exprimées

Contre

 pour la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral?

La position des clubs :

Pour: 36 clubs, représentant 94 % des voix exprimées

Contre :

• uniquement pour les matches se déroulant à domicile et le jour de déroulement du match de Coupe Nationale ?

La position des clubs :

Pour: 32 clubs, représentant 86 % des voix exprimées

Contre: 6

Etes-vous favorable à ce que, si les matches remis sont des matches de Coupes, ils soient automatiquement fixés à l'extérieur s'ils devaient initialement se dérouler à domicile, sauf accord du club adverse ?

La position des clubs :

Pour: 27 clubs, représentant 72 % des voix exprimées

Contre: 11

⇒ LES MATCHES DE COUPES DES YVELINES DEVANT SE DISPUTER EN SEMAINE

Les questions :

Etes-vous favorable aux modifications suivantes :

 que dans le cas où une rencontre de Coupe n'a pu se dérouler le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h (ou le 2^{ème} mercredi à 20 h ou 19 h pour les C.D.M., les Anciens et les Jeunes), la rencontre soit automatiquement inversée, sauf accord des deux clubs?

La position des clubs :

Pour: 35 clubs, représentant 93 % des voix exprimées

Contre: 3

 que la Commission d'Organisation des Compétitions dispose de plus de latitude pour, en cas de difficultés à faire jouer les rencontres, pour quelque raison que ce soit, les fixer aux dates qu'elle choisit, en tenant compte notamment de l'éloignement des clubs concernés ?

La position des clubs :

Pour: 37 clubs, représentant 98 % des voix exprimées

Contre: 1

que puissent être désormais utilisées les dates du 1^{er} week
-end des vacances d'hiver (février) pour faire jouer des
matches en retard de toutes les compétitions qui se
disputent le Dimanche (Seniors D.A.M., C.D.M., Vétérans,
U 19 et U 17)?

La position des clubs :

Pour: 25 clubs, représentant 72 % des voix exprimées

Contre: 11

⇒ <u>LES DECLARATIONS D'IMPRATICABILITE DES</u>
<u>TERRAINS</u>

Les questions :

Etes-vous favorable aux modifications suivantes :

 que dans le cas où plusieurs terrains existent sur un même site :

. la décision d'interdiction détermine précisément le ou les terrains dont l'utilisation est interdite ?

La position des clubs :

Pour: 37 clubs, représentant 97 % des voix exprimées

Contre:

. l'interdiction ne vise pas tous les terrains y compris les terrains synthétiques qui, hors neige ou gel, restent praticables ?

La position des clubs :

Pour: 36 clubs, représentant 97 % des voix exprimées

Contre: 1

 que dans le cas de fermeture d'un seul terrain sur plusieurs qui existent sur un même site, ce soit la rencontre officiellement prévue sur ce terrain qui ne se déroule pas?

La position des clubs :

Pour: 32 clubs, représentant 87 % des voix exprimées

Contre: 5

 que le changement de terrain pour le déroulement d'une rencontre ne soit possible, dans le respect du niveau de classement du terrain correspondant à la compétition disputée, que s'il s'agit d'utiliser un autre terrain praticable et sur lequel n'était pas programmé un autre match dans le même créneau horaire?

La position des clubs :

Pour: 33 clubs, représentant 89 % des voix exprimées

Contre:

 que dans le cas où n'est autorisé qu'un seul match au lieu de 2 sur un même terrain, le choix du match qui doit se dérouler appartienne au club recevant?

La position des clubs :

Pour: 35 clubs, représentant 95 % des voix exprimées

Contre :

 que la décision d'interdiction d'utilisation du terrain (arrêté municipal ou attestation de l'autorité en charge de la gestion du terrain) soit matérialisée par un document officiel, émanant bien de l'autorité compétente ?

La position des clubs :

Pour: 37 clubs, représentant 100 % des voix exprimées

Contre :

⇒ LES CONSEQUENCES DE L'ARBITRAGE PAR DES PERSONNES QUI, REGLEMENTAIREMENT, NE PEUVENT ARBITRER (MINEUR, NON LICENCIE, LICENCIE D'UN AUTRE CLUB, ETC.)

Les questions :

Etes vous favorable à la modification de l'article 17 du Règlement Sportif pour que :

 l'arbitrage d'un match de catégorie U 15 et en-dessous puisse être assuré, au centre, par un licencié âgé d'au moins 16 ans?

La position des clubs :

Pour: 31 clubs, représentant **84** % des voix exprimées

Contre:

 la fonction d'Arbitre-assistant puisse être exercée par un joueur du club ne participant pas au match à condition qu'il soit au moins de la catégorie d'âge correspondant au match?

La position des clubs :

Pour: 38 clubs, représentant 100 % des voix exprimées

Contre: 0

 pour les rencontres de jeunes hors D 1, la fonction d'Arbitre-assistant puisse être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match, celui-ci pouvant alors être remplacé par un autre joueur participant au match et luimême pouvant participer alors au match, le changement d'Arbitre-assistant ne pouvant se faire qu'à la mi-temps? La position des clubs :

Pour: 38 clubs, représentant 100 % des voix exprimées

Contre: 0

 en compétitions de jeunes, chaque club soit dans l'obligation, si nécessaire, d'utiliser pour assurer les fonctions d'Arbitre-assistant, un de ses joueurs inscrits sur la feuille de match, dans les conditions précitées ?

La position des clubs :

Pour: 36 clubs, représentant 95 % des voix exprimées

Contre: 2

 en cas de non-respect des conditions réglementaires pour exercer les fonctions d'Arbitre ou d'Arbitre-assistant, le club fautif perde la rencontre par pénalité si des réserves motivées ont été formulées à ce sujet sur la feuille de match?

La position des clubs :

Pour: 34 clubs, représentant 92 % des voix exprimées

Contre: 4

 dans le cas où une rencontre ne peut se dérouler du fait que n'est pas fourni un Arbitre Central ou un Arbitreassistant, ladite rencontre puisse être donnée perdue par pénalité par le club qui n'a pas rempli son obligation de fournir l'Arbitre central ou un Arbitre-assistant?

La position des clubs :

Pour: 34 clubs, représentant 91 % des voix exprimées

Contre: 4

• Il soit expressément précisé que :

. si 2 Arbitres officiels sont présents, le club recevant doit fournir 1 Arbitre-assistant.

En cas de carence, l'autre club peut fournir l'Arbitreassistant.

. si 1 seul Arbitre officiel est présent, chaque club doit fournir 1 Arbitre-assistant.

En cas de carence, le même club peut fournir les 2 Arbitres-assistants.

. si aucun Arbitre officiel n'est présent, le club recevant doit fournir l'Arbitre central et chaque club doit fournir 1 Arbitre-assistant.

En cas de carence de la part d'un club, l'autre club peut fournir l'Arbitre ou les Arbitres nécessaire(s).

La position des clubs :

Pour: 36 clubs, représentant 97 % des voix exprimées

Contre:

⇒ LA RESTRICTION DE PARTICIPATION RESULTANT DE L'ARTICLE 7.6 DU REGLEMENT SPORTIF, POUR CE QUI EST DES SENIORS FEMININES

La question :

Etes-vous favorable à la modification de l'article 7.6 du Règlement Sportif pour qu'en cas de changement de club d'une joueuse Senior Féminine, il ne lui soit pas interdit, tant qu'il n'y aura qu'une seule Division, d'évoluer dans un club de D 1 ?

La position des clubs :

Pour: 35 clubs, représentant 93 % des voix exprimées

Contre :

Le Comité de Direction procèdera à une analyse des positions prises par les clubs sur ces 4 sujets, en vue d'en saisir l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 23 juin 2018.

000000

Par ailleurs, il a été donné aux clubs des informations sur les sujets suivants, qui nécessitent que soit menée une réflexion :

- . les conditions du développement du Football Loisir, notamment pour la catégorie Vétérans,
- . la valorisation des vainqueurs des différents championnats du District,
- . l'évolution du Football d'Animation.

Le District souhaite que des représentants des clubs Yvelinois puissent participer aux groupes de travail qui vont être constitués sur ces sujets.

Les représentants des clubs qui souhaitent participer à ces réflexions peuvent saisir le District par e mail à l'adresse administration@dyf78.fff.fr

0000000

Enfin, il a été rappelé que, comme décidé par l'Assemblée Générale de la Ligue du 13 février 2017, à partir de la saison 2018 / 2019, les Championnats Régionaux Seniors seront répartis sur 3 niveaux (Régional 1, Régional 2 et Régional 3) au lieu de 4, et compteront 120 équipes au lieu de 110.

S'agissant des clubs de District, à l'issue de la saison 2017 / 2018, qui est une saison de transition :

- . il n'y aura que 4 descentes de Régional 4 en Départemental 1, au lieu de 8,
- . il y aura 14 montées de Départemental 1 en Régional 3, au lieu de 8.

Attention toutefois, car le groupe C du Championnat Régional 3 comprend, cette saison, 14 équipes au lieu de 12, ce qui conduira, à 1 descente supplémentaire à la fin de la saison 2017 / 2018.

Les 14 accédants de Départemental 1 en Régional 3 seront le $1^{\rm er}$ de chacun des 8 Championnats de Départemental 1 + les 6 meilleurs $2^{\rm èmes}$

Les 5 descendants de Régional 4 en Départemental 1 seront le dernier de chacun des 4 groupes + le $13^{\rm ème}$ du groupe C

Cela aura nécessairement une répercussion sur les accessions et les relégations des Championnats des Districts, *a fortiori* s'il n'y a pas de descente de Régional 4 en Départemental 1 des Yvelines.

ANIMATIONS AU CŒUR DES VILLES

La commission du Football Féminin du District s'est rendue le mercredi 14 mars 2018 à Trappes, pour participer à une animation organisée en partenariat avec la mairie et le club de TRAPPES E.S.

Lors de cette après-midi ensoleillée le District a mis à disposition 2 terrains de football en synthétique de 3 contre 3, pour accueillir des jeunes filles de 3 centres de loisirs ou d'accueil de la ville venues découvrir la pratique du football.



Une trentaine de jeunes filles étaient présentes lors de cette animation ayant pour but la découverte d'un sport qui se joue aussi au féminin. Les jeunes filles, après avoir constitué plusieurs équipes, ont pu jouer différents matches et ont également répondu à un quizz sur le Programme Educatif Fédéral, leur permettant de repartir avec un objet promotionnel sur le football féminin.

L'ambiance était au rendez-vous, les filles ont encouragé leurs copines par des chansons ou même des petits pas de danse !



Nous souhaitons remercier le club de l'E.S. Trappes ainsi que les employés de la mairie de Trappes pour leur investissement tout au long de cette après-midi ainsi que leur volonté de développer le sport et notamment le football féminin.

Un grand merci également aux centres de loisirs qui se sont déplacés sur cet événement, permettant aux jeunes filles de pouvoir découvrir le football et de toutes repartir heureuses avec un petit cadeau souvenir.

CHALLENGE UITF A 8

Samedi 17 mars 2018 a eu lieu les phases qualificatives pour la finale départementale du Challenge U11F à 8.

6 équipes étaient engagées et réparties en 2 poules de 3 équipes, une à Saint-Germain-en-Laye et l'autre à Guyancourt.

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient pour la finale départementale.

Nous tenons à féliciter les équipes de **GUYANCOURT E.S. 1**, **PARIS ST GERMAIN F.C. 1**, **POISSY A.S. 1** et **TRAPPES E.S. 1** pour leur qualification à la finale départementale du Challenge U11F à 8 qui aura lieu le <u>samedi 12 mai 2018</u>, pour tenter d'accéder à la finale régionale de ce Challenge.

Si vous souhaitez recevoir le plateau sur vos installations, n'hésitez pas à envoyer un mail officiel pour candidater.

Plateaux critérium Futsal U13 à Magny Les Hameaux le 25 mars 2018











Un grand merci au club de Magny les Hameaux pour son accueil

Il est encore temps d'inscrire des équipes CONTACT : Karim CHOUIKA 01 80 92 80 20 - administration@dyf78.fff.fr

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS

DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur Footclubs :

- d'une part, de consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveauté).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles en cliquant ici.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES IER RAPPEL

VETERANS

D5-E

51870.2 PERRAY FOOT ES 12

COIGNIERES / VERRI 12

U15

D5-F

551289.1 CERNAY/BONN 17 TOURN 1 - GUYANCOURT ES 3

2EME RAPPEL

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

SENIORS

D6-C

54289.2 ESSARTS-PERRAY 2

BUC FOOT AO2

U17

D4-C

52619.2 BAILLY NOISY SFC2 JOUY / VELIZY / BIEV 2

FORFAIT GENERAL

SENIORS

D6-C ESSARTS-PERRAY 2

VETERANS

D4-A CARRIERES GRESILLONS 12

U19

D3-B SARTROUVILLE FC

U17

D4-D NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 2

FORFAITS AVISES
3EME FORFAIT

SENIORS

D6-C 54286.2 ESSARTS-PERRAY 2

U19

D3-B

58479.2 SARTROUVILLE FC

2EME FORFAIT

U15

D5-D

55059.2 SARTTROUVILLE FC

IER FORFAIT

U15

D5-D

55060.2 HOUILLES AC

D5-E

D4-A

55104.2 ETANG SAINT NOM

FORFAITS NON AVISES

(11 €d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

3EME FORFAIT VETERANS

51412.2 CARRIERES GRESILLONS 12

U17

D4-D52693.2 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 2

2EME FORFAIT

SENIORS

D6-B

50749.2 ECQUEVILLY EFC 1

U17

D4-C

56620.2 ULMR FC 2

IER FORFAIT

SENIORS

D6- A

50686.2 JUZIERS FC2

U19

D3- B

58480.2 ENT.REG.OUEST.YVELINES 1

D3-C

58525.2 VOISINS FC 2

CDM

D2- A

50930.2 GARGENVILLE STADE 5

MATCHES A JOUER

A JOUER LE 01/04/2018

D3-B

50291.2 VILLEPREUX FC 1 ELANCOURT OSC 1

Refus de report de la commission. La date avait déjà été changé.

A JOUER LE 15/04/2018

VETERANS

D5-D 54393.2

54393.2 MONTIGNY LE BX 13 BOIS D'ARCY AS 13

A JOUER LE 18/04/2018

FUTSAL

D1

53660.1 MAISONS LAFF. 1 TRAPPES YVELINES 1

A JOUER LE 21/04/2018

SENIORS F

וט

54954.2 PSG 2 PLAISIR PORT. CLAYES 1

A JOUER LE 22/04/2018 SENIORS													
D3-B 50300.2													
	VETERANS D3-R												
D3-B 51347.2	POIGNY VESGRE 11	ST ARNOULT FC 78 11											
U19 D2-A													
D2-A 51971.2	AUBERGENVILLE 1	LIMAY ALJ 1											
A JOUER LE 28/04/2018 U15													
D5-B 55009.2	CONFLANS PLM 1	HARDRICOURT-MEZY 1											
	A JOUER LE 8												
VETERANS D5-A													
53566.2	GARGEN. LAINV 12	BREVAL LONGNES FC 12											
	A JOUER LE 10	0/05/2018											
	CRTIERIUM D	U LUNDI											
Poule A 59246.1	FEUCHEROLLES 1	SARTROUVILLE FC 1											
59247.1	LE PECQ US 1	PORT MARLY CS 1											
A JOUER LE 20/05/2018 SENIORS													
D6-A 50687.2	GUERNOISE AS 2	MANTES LA VILLE FC 1											
	U17												
D3-A 52397.2	GARGENVILLE ST. 1	CHANTELOUP LES V. US 1											
D4-A 54553.2	GUERVILLE ARN. 1	AUBERGENVILLE FC 1											
	A JOUER LE 2	1/05/2018											
	CRITERIUM LU	NDI SOIR											
Poule A 59260.1	ETANG ST NOM ES 1 LE PECQ US 1												

A JOUER LE 29/05/2018

U17

D4-C 52621.2 ENT. R. OUEST YV. 2 BUC FOOT AO 1

MATCHES A PROGRAMMER VETERANS

D2-A 51139.2

MAGNANVILLE FC 11 BOUGAINVILLEES 11

U17

D2-B

52334.2 VIROFLAY USM ULMR FC 1

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 19/03/18

<u>Présents</u>: M. LEDUC (PRESIDENT), M. ALEXANDRE, MME RUPERT, M. JOUBERT, MME TARDIVEL

Absents excusés: .M. SOULE, M. PANARIELLO, M. AVOIRTE (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Il est rappeler à l'ensemble des clubs que pour le week-end à venir les Coupes des Yvelines priment sur les Championnats

DEMANDES

SENIORS

D3-B DU 01/04/18

50291.2 VILLEPREUX FC 1 / ELANCOURT OSC 1

Le club d' Elancourt n' ayant pas donné de justificatif d' inscription au tournoi, la Commission décide maintenir le match au 01/04/18. Jean-Pierre Leduc n' a participé ni à la délibération ni à la décision.

VETERANS

D2-A DU 20/05/18

51139.2 MAGNANVILLE FC / BOUGAINVILLEES

Demande de Bougainvillees pour reporter ce match à une date ultérieure.

Au vu des justificatifs fournis, accord de la Commission.

D5-A DU 1/04/18

53560.2 BREVAL LONGNES FC2 / ISSOU AS 12

Pris note du courrier de Breval.

La commission maintient ce match à cette date ; l' équipe de Breval étant éliminée de la Coupe du Comité suivant la décision de la Commission Statuts et Règlements.

D5-C DU 08/04/18

51752.2 PORT MARLY CS / VESINET FC 11

Demande de Port Marly pour jouer ce match au Vesinet. En attente de l'accord écrit du Vesinet.

D5-D DU 01/04/18

54377.2 ESTR VERSAILLES 12 / PLAISIR FO 13

Demande de Versailles pour jouer ce match le 15/04/18.

En attente de l'accord écrit de Plaisir FO avant vendredi 30/03/18 à 12h.

D5-E DU 01/04/18

51855.2 GAZERAN AFL / MARCQ FC 11

Demande de Gazeran pour jouer ce match le vendredi 30/03/18 à 20h30.

Accord de MARCQ.

Accord de la Cion.

SENIORS

D2-A DU 01/04/18

50093.2 SARTROUVILLE FC / CHAMBOURCY ASM

Demande de Sartrouville pour jouer ce match à 13h car ils ont un match Coupe du Comité à 15h.

La Commission donne son accord.

Transmis à la CDA

D-B du 15/04/18

50274.2 TRAPPES ES 3 / JOUY EN JOSAS US

Demande de Trappes pour jouer ce match à 16h en raison d'une compétition d'athlétisme (justificatif fourni).

Accord de la Cion.

U19

D3-A DU 1/04/18

54763.2 CARRIERES GRES 1 / ETANG ST NOM 1

Demande d' Etang St Nom pour jouer ce match le 20/05/18.

En attente de l'accord écrit de carrières Grésillons avant vendredi 30/03 à 12h.

U17

D2-B du 01/04/2018

52336.2 MONTIGNY LE BX / BAILLY NOISY SFC

Accord des deux clubs pour jouer ce match le 15 avril 2018 à 13h.

Accord de la Commission.

D2-B du 01/04/18

52334.2 VIROFLAY USM 1 / ULMR FC 1

Demande de ULMR pour jouer ce match à une date ultérieure ; l'équipe ayant un tournoi à l'extérieur.

La Commission donne son accord sous réserve de recevoir un justificatif d'inscription au Tournoi à une date antérieure à celle de la parution du report et ce avant jeudi 29 Mars 2018 à 12h.

D4-A DU 01/04/2018

54550.2 ROSNY/SEINE CSM / GARGENVILLE /JUZIERS 2

Demande de Gargenville pour jouer ce match le 04/04/18 à 20h.

En attente de l'accord écrit de Rosny/Seine avant vendredi 30 Mars 2018 à 12h.

D4-B DU 01/04/2018

54595.2 SARTROUVILLE FC2 / ANDRESY FC1

Accord des deux clubs pour jouer le match le 15 avril 2018.

La Commission donne son accord.

D4-C 08/04/2018

52632.2 ULMR FC2 / BOIS D ARCY AS 1

Pris note du courrier de ULMR.

En attente de l'accord écrit de Bois d'Arcy avant le vendredi 6 avril 2018 à 12h.

D4-C DU 22/05/18

52591.2 PECQ US / ETANG SAINT NOM

Demande d'Etang St Nom pour jouer le match le 3 Juin 2018.

Les championnats se terminant le 27 Mai 2018, la Commission ne peut accéder à votre demande .

U15

D2-A

52775.2 SARTROUVILLE FC 1 / VERNEUILLENT 1

Pris note du courrier de Sartrouville pour jouer ce match le 19 Mai

La Commission demande un document officiel de la Mairie attestant de la fermeture du terrain.

D3-A

52862.2 BONNIERES FRENEUSE / TRIEL AC 1

Accord des deux clubs pour jouer le match le 8 mai à 14h.

Accord de la Commission.

D4-A

52986.2 FEUCHEROLLES USA 1 / EPONES MEZIERES 1

Pris note du courrier de Feucherolles pour jouer le match à 16h en raison d'une réception d'une ville jumelée.

La Commission demande un document officiel de la Mairie.

D4-B DU 31/03/2018

53000.2 SARTROUVILLE FC / ST CYR AFC

Demande de Sartrouville pour jouer le match à 14h.

En attente de l'accord écrit de St Cyr avant vendredi 30/03 à 12h.

D5-C DU 28/04/2018

55008.2 VILLENNES ORG 2 / ACHERES CS 1

Accord des deux clubs pour jouer ce match le 12 avril à 19h. Accord de la Commission.

COUPE DU COMITE

U15

MATCH DU 17/03/2018

59381.1 BAILLY NOISY SFC 2 / VERNEUIL ENT 2

Pris note du mail transmis de la Commission Statuts et Règlements donnant Bailly Noisy qualifié pour le tour suivant.

MATCH DU 28/03/2018

59382.1 CARRIERE SUR SEINE US 2 PLAISIR FO 2

Demande de Carrières pour jouer le match à 19h .

Accord de PLAISIR.

Accord de la Cion.

FUTSAL

53667.2 HOUDANAISE REGION / GUYANCOURT/MAGNY

Pris note du courrier de Guyancourt.

La Commission confirme la date et l'horaire du match.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 23/04/18

59247.2 PORT MARLY CS 1 / LE PECQ US 1

Demande de PORT MARLY pour jouer ce match au PECQ. En attente de l'accord écrit du Pecg.

POULE B DU 02/04/18

59279.1 ETANG ST NOM ES 2 / AS IN 1

La Commission confirme sa décision du DYF numéro 1558.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, <u>sur rapport de l'Arbitre</u>, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

9

RAPPORTS

SENIORS

D2-A DU 18/03/2018

50103.2 POISSY AS 3 / SARTROUVILLE FC 1

Pris note du rapport de Poissy.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 du RS du DYF I 'équipe de Poissy d'un avertissement.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 22.03.2018

Présents: MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel

(Sec), VERITE Max(stg).

Excusés: Mme PLATEL. M HOUIN Laurent (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

U15

COUPE DU COMITE

20346937 du 17.03.2018 BAILLY NOISY 2 / VERNEUIL ENTENTE 2

Réserves de **VERNEUIL** concernant l'Art.7.10 :joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit réserves de VERNEUIL sur la participation des joueurs de BAILLY NOISY recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs du club de **BAILLY NOISY** inscrit sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de leur Club, le **10.03.2018** contre **ULMR FC** en **D2B** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.). **BAILLY NOISY** qualifié

Débit 43,50€à VERNEUIL

D3A

19396342 du 17.03.2018 ROSNY SUR SEINE 2 / POISSY 3

Réserves de **ROSNY SUR SEINE** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit réserves de ROSNY sur la participation des joueurs de POISSY recevables et fondées.

Le joueur CASTANHEIRA GLACE Mateo du club POISSY inscrit sur la feuille de match objet des réserves, à participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de leur Club, le 03.02.2018 contre VERNEUIL ENTENTE 1 en D2A (Art. 7§10 du Rèalement sportif du D.Y.F.).

La Commission dit MATCH PERDU PAR PENALITE moins 1 Point 0 But à POISSY pour en attribuer le gain 4 pts 1 but(s) à ROSNY SUR SEINE

Débit 43,50€à *POISSY* Amende 24€ à *POISSY* pour participation

irrégulière de joueur

U19

D3/B

20109089 du 18.03.2018 HOUILLES AC2 / HOUILLES SO 1

Réserves de **HOUILLES SO** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de **HOUILLES SO** recevables mais non fondées. L'équipe supérieure de **HOUILLES AC1** ayant joué un match officiel ce même jour ou dans les 24 heures contre **PLAISIR FO D1U** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.). **Résultat acquis sur le terrain : HOUILLES AC2 / HOUILLES SO 1 3** -2

Débit 43,50€à HOUILLES SO

SENIORS

D6A

19390931 du 18.03.2018 JUZIERS 2 / GUERNOISE 2

Réserves de **GUERNOISE** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de **GUERNOISE** sur la participation des joueurs de **JUZIERS** recevables mais non fondées. Aucun des joueurs du club de **JUZIERS** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de leur Club, le **11.03.2018** contre **VERNOLITAIN** en **D5A** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : <u>JUZIERS 2 / GUERNOISE 2 2-2</u> Débit 43.50€ à GUERNOISE

VETERANS

COUPE DU COMITE 20346960 du 14.03.2018 BREVAL LONGNES FC12 / HOUILLES SO12 Réserves de **HOUILLES SO** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit réserves de HOUILLES SO sur la participation des joueurs de BREVAL LONGNES recevables et fondées.

Les joueurs RAHAOUI ROBIN Alexandre, BONNIN Christophe et LHUILLIER Fabrice du club BREVAL LONGNES inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le 28.01.2018 contre JUZIERS en D3A (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

La Commission dit HOUILLES SO qualifié pour le tour suivant.

Débit 43,50€ à BREVAL LONGNES

Amende 24€ X 3 à BREVAL LONGNES pour

participation irrégulière de joueurs Dossier transmis à la COC

D4C

D.Y.F.).

19392651 du 18.03.2018 US YVELINES 12 / ELANCOURT 12

Réserves de **ELANCOURT** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de **ELANCOURT** sur la participation des joueurs de **US YVELINES recevables et fondées**. Le joueur **KOUACHI Malik** du club **US YVELINES** inscrit sur la feuille de match objet des réserves, à participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son Club, le 11.03.2018 contre **GUYANCOURT** en **D2B** (Art. 7§10 du Règlement sportif du

La Commission dit MATCH PERDU PAR PENALITE moins 1 Point 0 But à US YVELINES pour en attribuer le gain 4 pts 1 but à ELANCOURT

Débit 43,50€ à **US YVELINES** Amende 24€ à **US YVELINES** pour participation

irrégulière de joueur

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

MANTOIS FC

Courrier non officiel en date du 20 mars 2018 émanant de fcm@78wanadoo.fr (@LPIFF).

U9: 08 mai 2018 il ne peut s'agir que d'un plateau.

U11 : 10 mai 2018 Challenge Daniel BERTIN

U13: 28 avril 2018 Challenge TESTUD

U15: 29 avril 2018 Challenge CARIOU

La Commission demande de lui fournir la valeur du challenge mis en jeu <u>avant homologation.</u>

La rubrique litige doit comporter le texte :

Tous les litiges seront jugés eventuellement par une commission désignée par le club organisateur et de toute manière en dernier ressort par le DYF.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte Séance du 20 mars 2018

<u>Présents</u>: MM MEYER Christian (Président), Stéphan PILLEMONT, Philippe DEBEAUPUIS, Lotfi ZARKA.

Absents excusés: MM. Pascal TISSERAND, Patrice LETOUZEY, Alain BACHOT, Mustapha JINAMI, Philippe PELLAN, Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL

COURRIERS

Mail de M. LIBOTTE Philippe en date du 12 mars 2018, arbitre DYF informant la Commission de son indisponibilité suite à blessure pour un (1) mois à compter du 12 mars 2018. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. ABDELMALKI Fadil en date du 12 mars 2018, arbitre DYF informant la Commission de son souhait de pouvoir officier plus souvent (samedi et dimanche) afin d'évoluer en compétence et dans la hiérarchie arbitrale. Pris note.

La Commission est au regret de ne pouvoir, pour l'instant, prendre en compte votre demande. Vous voudrez bien la renouveler début de saison prochaine.

Mail de M. BANKOLE Auxence en date du 14 mars 2018, arbitre DYF sollicitant de la Commission de pouvoir être désigné comme assistant afin de reprendre l'arbitrage progressivement. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. SABRI Mohamed en date du 14 mars 2018, arbitre DYF sollicitant la Commission afin d'être désigné plus près de son domicile, n'avant plus pour l'instant de moyen de locomotion. Pris note.

La Commission vous indique que les désignations se font automatiquement et les services administratifs ne peuvent la modifier. Si vous n'avez aucun moyen de locomotion, placez-vous en indisponibilité le temps de trouver une solution.

Mail de M. AZHARI Wafi en date du 14 mars 2018, arbitre DYF concernant la rencontre Critérium du lundi soir Port Marly / Etang Saint Nom du 12 mars 2018 à 19 heures. Pris note.

Vous informez la Commission qu'à votre arrivée et jusqu'à 20 heures, les deux équipes étaient absentes. Le lundi dans l'après-midi, le club de Port Marly a déclaré le terrain impraticable et cela a été inscrit sur le site du District. et votre désignation. Il vous appartient de vérifier avant de vous rendre au stade non seulement sur votre compte de désignation mais également dans la rubrique championnat sur le site du DYF.

Comme cela a déjà été rappelé, il appartient aux arbitres de bien vérifier les désignations surtout à cause des matchs remis mais aussi de la météo changeante.

Malheureusement aucune prise en charge de vos frais de déplacement ne sera effectuée par le DYF.

Mail de M. BASSALAS DOTES Suffi en date du 16 mars 2018, arbitre DYF concernant la rencontre Seniors D6 Mesnil Saint Denis ASL 2 / Le Chesnay 78 FC 3 du 11 mars 2018. Pris note.

Vous indiquez à la Commission qu'à votre arrivée vous avez été informé que la rencontre n'avait pas lieu. Si vous aviez consulté vos désignations après 18 heures le vendredi et non à 15 heures 14, vous auriez constaté que le club du Mesnil Saint Denis ASL avait fait forfait. La faute vous incombant, aucune prise en charge de vos frais de déplacement ne sera effectuée par le DYF.

Mail de M. GIAT Mimoun en date du 16 mars 2018, arbitre DYF informant la Commission de son souhait d'arrêter l'arbitrage. Pris note. Transmis section administrative et Commission du Statut de l'Arbitrage.

Mail de M. KHOUBABA Hassan en date du 16 mars 2018, arbitre DYF informant la Commission de son indisponibilité tout le week-end pour cause de maladie. Pris note.

La Commission est dans l'attente d'un certificat médical ou tout justificatif que vous estimerez utile.

Mail de M. POTEZ Freddy en date du 19 mars 2018, arbitre DYF transmettant à la Commission ses indisponibilités pour le mois d'avril 2018. Pris note. Remerciements. Transmis section désignations.

Mail de M. OUKHABOU Ahmed en date du 19 mars 2018, arbitre DYF informant la Commission de son indisponibilité du 18 mars au 15 avril 2018 inclus suite à une fracture du péroné. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Mme PEREIRA Présidente du Conflans FC en date du 19 mars 2018, remerciant Mme HUGEL Natacha arbitre DYF, pour sa prestation sur les rencontres des 11 et 18 mars 2018. Pris note. Remerciements. Le courriel sera transmis à Mme l'Arbitre.

Mail de M. JANVRESSE Olivier en date du 19 mars 2018, éducateur de ES Guyancourt, s'excusant encore une fois auprès de M. l'Arbitre officiel de la rencontre Seniors Bougival / Guyancourt, pour les propos blessants qu'il a tenu. Pris note. Le courriel sera transmis à M. l'Arbitre.

Mail de M. SEQUEIRA Mikael en date du 19 mars 2018, arbitre DYF transmettant à la Commission une indisponibilité pour le 25 mars 2018. Pris note. Transmis section désignations.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

ANDRESY FC – U19 D3/A – Maisons Laffitte FC 1 / Andresy FC du 25 mars 2018 arrivée le 16-03-2018

MARLY LE ROI US - VET D4/B - Marly le Roi US 11 / Versailles Estrella 11 du 25 mars 2018 arrivée le 16-03-2018

DIX SEPT TOURNANTS US – SEN D6/C – Ablis FC Sud 78 / US 17 Tournants du 01 avril 2018 arrivée le 19-03-2018

AUTEUILLOIS AS – VET D4/C – Clayes Sous-Bois USM 11 / Ablis FC Sud 78 du 01 avril 2018 arrivée le 19-03-2018

VIROFLAY USM – U15 D2/B – Plaisir FO 2 / USM Viroflay du 24 mars 2018 arrivée le 19-03-2018

ECQUEVILLY EFC – VET D4/A – Verneuil S/Seine US 12 / Ecquevilly EFC 11 du 24 mars 2018 arrivée le 19-03-2018

GARGENVILLE STADE – VET D5/A – Guitrancourt ASF 11 / Gargenville 12 du 01 avril 2018 arrivée le 19-03-2018

ES VAUXOISE – SEN D6/A – Vauxoise ES 1 / Bonnières Freneuse 2 du 01 avril 2018 arrivée le 19-03-2018

GARGENVILLE STADE – VET D5/A – Guitrancourt ASF 11 / Gargenville 12 du 01 avril 2018 arrivée le 19-03-2018

MAGNY FC 78 – VET D4/B – Andresy FC 11 / Magny FC 78 11 du 01 avril 2018 arrivée le 20-03-2018

RC 78 NEAUPHLE PONT – CDM D2/C – Maurepas / Neauphle du 25 mars 2018 arrivée le 20-03-2018

LUSO SAINT CYR - CDM D2/C - Voisins FC / Luso Saint CYR du 25 mars 2018 arrivée le 20-03-2018

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

ECQUEVILLY EFC – VET D4/A – Blaru ASI 2 / Ecquevilly EFC 11 du 06 mai 2018 arrivée le 19-03-2018

ECQUEVILLY EFC – VET D4/A – Carrières Grésillons 12 / Ecquevilly EFC 11 du 27 mai 2018 arrivée le 19-03-2018

DAMMARTIN EN SERVE AS – CDM D2/A – Chavenay ASL 5 / Dam. Houdan 5 du 15 avril 2018 arrivée le 14-03-2018

DAMMARTIN EN SERVE AS – CDM D2/A – Dam. Houdan / Fontenay st Père du 01 avril 2018 arrivée le 14-03-2018

RC 78 NEAUPHLE PONT – U17 D3/B – Plaisir / Neauphle du 06 mai 2018 arrivée le 15-03-2018

FC MONTFORT L'AMAURY - CDM D2/C - AS Maurepas / FC Montfort du 08 avril 2018 arrivée le 20-03-2018

BOIS D'ARCY AS – VET D4/C – Bois d'Arcy AS / Elancourt OSC 2 du 08 avril 2018 arrivée le 20-03-2018

CONFLANS PORTUGAIS – VET D4/A – Poissy / Conflans Portugais du 08 avril 2018 arrivée le 20-03-2018

MAGNY FC 78 - CDM D1 - Magny FC 5 / Viroflay AM Foot 5 du 29 avril 2018 arrivée le 20-03-2018

FC MONTFORT L'AMAURY - CDM D2/C - Saint Cyr Luso 6 / FC Montfort 5 du 01 avril 2018 arrivée le 15-03-2018

US VERNEUIL – VET D4/A – Verneuil Portugais 12 / Verneuil S/seine 12 du 01 avril 2018 arrivée le 16-03-2018.

ANDRESY FC – U15 D5/B – Hardricourt Mézy 1 / Andresy FC du 31 mars 2018 arrivée le 15-03-2018

VILLENNES ORGEVAL - VET D3/A - Carrières S/Seine US 11 / FCVO 11 du 01 avril 2018 arrivée le 15-03-2018

PERRAY FOOT ES – VET D4/C – beynes FC 12 / Perray ES 11 du 01 avril 2018 arrivée le 15-03-2018

RC 78 NEAUPHLE PONT – VET D5/E – Maurepas / Neauphle du 13 mai 2018 arrivée le 15-03-2018

RC 78 NEAUPHLE PONT - VET D5/E - Perray Foot / Neauphle du 08 avril 2018 arrivée le 15-03-2018

RC 78 NEAUPHLE PONT – CDM D2/C – Neauphle / Villepreux du 01 avril 2018 arrivée le 15-03-2018

LE CHESNAY 78 FC – VET D3/B – Louvecienne / Chesnay du 01 avril 2018 arrivée le 14-03-2018

SARTROUVILLE FC – CDM D2/B – Benfica Achères / Sartrouville FC du 08 avril 2018 arrivée le 14-03-2018

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails recus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT

La Commission de District de l'Arbitrage demande à messieurs les arbitres de bien vouloir faire parvenir un rapport circonstancier à :

M. JEDRZEJCZYK Miroslaw arbitre DYF, concernant le nombre de joueurs remplaçants étant entrés en jeu sur la rencontre CDM D2/C Neauphle Pont. 5 / Voisins FC 5 du 18 mars 2018.

M. BELHADJ ADDA Yacine arbitre DYF, concernant son absence à rencontre U19 D1 du dimanche 11 mars 2018 à Houilles, (2^{ème} et dernière demande avant soustraction de la désignation)

Au plus tard le 27 mars 2018 à 12 heures

RECEPTION DE RAPPORT

Réception du rapport de **M. GAZARD Hermann** arbitre DYF, concernant son arrivée tardive à rencontre U15 D1 Houilles AC 1 / Limay ALJ 1 du 10 mars 2018,

Suite aux explications de M. l'Arbitre, la Commission le rappelle aux devoirs de sa charge et lui indique de prendre ses dispositions afin d'être en temps et en heure sur le lieu de sa désignation.

Etant domicilié au Pecq, vous auriez pu prendre les transports en commun (bus).

Réception du rapport de **M. FADOUL Nabil** arbitre DYF, concernant son arrivée tardive à rencontre U17 D1 Houilles AC 1 / Conflans FC 1 du 11 mars 2018,

Suite aux explications de M. l'Arbitre, la Commission le rappelle aux devoirs de sa charge et lui indique que les désignations doivent impérativement être consultées le vendredi soir après 18 heures.

RAPPEL

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les arbitres que la désignation officielle peut être modifiée jusqu'au vendredi soir 18 heures.

Les arbitres sont donc priés de consulter leur compte le vendredi après 18 heures même si le week-end se trouve en période de vacances scolaires.

Vu le nombre important de rencontres remises, certaines seront probablement placées en semaine. Vous voudrez donc bien vérifier vos désignations plusieurs fois dans la semaine.

Tout manquement à cette directive sera sanctionné.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 26 mars 2018

<u>Présents</u>: Mmes BOIVIN, GOUPILLON, MM. BOIVIN, GOUPILLON,

Excusés: Mme BEAUBIAT, MM BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE,

VIMONT

du Règlement Sportif du District.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1

JOURNÉE NATIONALE DES DEBUTANTS

L'édition 2018 se déroulera de nouveau sur les installations du Centre National du Football le dimanche 10 juin prochain. La campagne d'inscription est ouverte et ce jusqu'au vendredi 6 avril 2018. Chaque club et responsable de catégorie engagée sur nos plateaux U6-U7 ont été informé par mail des modalités d'inscriptions. En savoir plus.

FINALE FESTIVAL FOOT U13 PITCH

La Finale Départementale du Festival Foot U13 Pitch se déroulera le samedi 31 mars sur les installations du stade Georges Lefèvre à Saint Germain en Laye. Elle regroupera 8 équipes filles & 16 équipes garçons.

L'équipe de VOISINS F ne pouvant participer sera remplacée par l'équipe du MANTOIS F (meilleur 3ème)

PLATEAUX U7

Plateaux

Les trois derniers plateaux de la saison (07/04, 05/05 & 26/05) sont désormais disponibles. Pour les consulter : Cliquez ici

Courriers

EPONE USBS

Le club nous indique qu'il n'a pas les moyens humains pour pouvoir recevoir et se déplacer le même jour.

La Cion prend note du courrier et fera part de sa réponse lors du prochain journal.

DAMMARTIN AS

Le club nous indique qu'il n'a pas les moyens humains pour pouvoir recevoir et se déplacer le même jour.

La Cion prend note du courrier et fera part de sa réponse lors du prochain journal.

PLATEAUX U9

Plateaux

La répartition des prochains plateaux U9 des cinq derniers plateaux de la saison (07/04, 05/05, 12/05, 26/05 & 02/06) est désormais disponible. Pour les consulter : Cliquez ici

Clubs en attente

MANTES USC : nombre d'équipe et créneau horaire non spécifiés.

Courriers

860105 BOIS D'ARCY du 26/05/18

Le club de MAISONS LAFFITTE demande à inverser leur présence à ce plateau avec le club de REGION HOUDANAISE qui est programmé à BOUGIVAL (plateau 860104).

La Cion prend note du courrier et fera part de sa réponse lors du prochain journal.

ABLIS FC 78

Le club nous indique qu'il s'est inscrit pour les dates du 12/05 et 02/06 et ne figure pas dans ces plateaux.

La Cion prend note mais à la lecture de vos inscriptions, vous n'avez pas demandé à participer à ces 2 plateaux.

AUTEUILLOIS

Le club nous signale qu'il n'apparait pas sur la 4ème phase.

La Cion prend note mais vous indique que vous n'avez pas validé votre inscription lorsque vous en avez fait la demande, ainsi vous ne pouvez apparaître. Il vous faut donc valider vos inscriptions.

12

860105 MAGNY FC 78 du 02/06/18

Le club du MESNIL ST DENIS nous indique qu'il ne pourra pas aligner ses 2 équipes à ce plateau

La Cion prend note du courrier et fera part de sa réponse lors du prochain journal.

CATEGORIE U10-U11

Courriers

CONSO DYF

CONFLANS PLM du 17/03/15

Le club nous signale que ce plateau n'a pu avoir lieu en raison des intempéries.

La cion prend note.

CRITERIUM ESPOIR U12-13

Courriers

U12 Espoir poule Elite

VILLENNES-ORGEVAL/MANTOIS 78 FC reporté le 28/04/18

Le club de Mantois nous signale que ce match ne peut avoir lieu à cette date car cette équipe est qualifiée pour la Coupe Futsal.

La cion prend note et reporte ce match au 21/04/18 au lieu du 28/04.

U13 Espoir poule Elite

58864 ULMR FC 1/TRAPPES ES 2 du 14/04/18

Le club demande à programmer ce match à 14 h au stade du Chenil à Marly le Roi.

La cion, prend note en attente de l'accord écrit de Trappes.

U13 Espoir poule Promotion

58996 HOUILLES AC 2/CHATOU AS 1

Le club de HOUILLES AC demande l'inversion de ce match afin de jouer à 16 h au stade Finaltéri à CHATOU.

La cion, prend note en attente de l'accord écrit de Chatou.

DECISIONS ADMINITRATIVES FA

Décisions du 26 mars 2018

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U9

Amende : 15€ (Annexe 2 RS DYF)

<u>Erratum : Annulation amende pour forfait</u> (le plateau de Versailles Jussieu a été annulé)

PORT MARLY à VERSAILLES JUSSIEU

FORFAIT AVISE

U11

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 10/03/18

Erratum: Annulation amende pour forfait

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 17/03/18

U13

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 24/03/18

55425 CELLOIS CS 2 56418 CELLOIS CS 1 56509 CELLOIS CS 11 56020 ESSARTS LE ROI ASG 1

> 2ème forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 24/03/18

55429 VERNOLITAIN

En raison du Lundi de Pâques, la prochaine réunion de la Cion aura lieu le mardi 03 avril 2018 aux horaires habituels.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 05/03/2018

Présents: MM. JP LEDUC, R PANARRIELLO, L JOUBERT.

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES
POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN
MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE
MAILLOTS DIFFÉRENTES.

CRITERIM FUTSAL U12-U13

AFIN D'ORGANISER LE PLATEAU FINAL, LA PROCHAINE RÉUNION SE TIENDRA LE JEUDI 12 AVRIL À 19H AU DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU OUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

 Avisé
 50,00€

 Non Avisé
 100,00€

 En Cours de Plateau
 150,00€

I/2 FINALES

U17

PLATEAU DE CARRIERES/POISSY

GYMNASE PROVENCE RUE ST HONORE 78955 CARRIERES SOUS POISSY DIMANCHE 29 AVRIL 2018 A 8H

Responsable: SYLVAIN DION 06 42 59 24 49

POULE A
VERSAILLES 78 FC 1
VERSAILLES 78 FC 2
VOISINS FC 1
VELIZY ASC 1

POULE B
GUYANCOURT ES 1
MAISON LAFFITTE FC 1
LA TOILE AS 1
LES MUREAUX OFC 1

U15

PLATEAU DE CARRIERES/POISSY

GYMNASE PROVENCE RUE ST HONORE 78955 CARRIERES SOUS POISSY SAMEDI 14 AVRIL 2018 A 12H

Responsable: ANDREA PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE A
VERSAILLES 78 FC 1
VERSAILLES 78 FC 2
ST GERMAIN EN LAYE FC 1
MAGNY 78 FC 1

POULE B
GUYANCOURT ES 1
LES MUREAUX OFC 1
CONFLANS FC 1
CARRIERES/SEINE US 1

U13

PLATEAU DE CARRIERES/POISSY

GYMNASE PROVENCE RUE ST HONORE 78955 CARRIERES SOUS POISSY SAMEDI 14 AVRIL 2018 A 7H45

Responsable: ANDREA PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE A
MONTESSON US 1
MONTESSON US 2
HOUILLES AC 1
CARRIERES GRESILLONS AS 1
POULE B
MANTOIS 78 FC 1
MANTOIS 78 FC 2
ROSNY S/S CSM 1
POISSY AS 1

PLATEAU DE SAINT CYR

GYMNASE GÉRARD PHILIPPE RUE GÉRARD PHILIPPE 78210 ST CYR L'ECOLE DIMANCHE 15 AVRIL A 9H

Responsable: JEAN VESQUES 06 99 88 60 26

POULE A
ST CYR AFC 1
GUYANCOURT ES 1
VOISINS FC 1
REGION HOUDANAISE 1

POULE B
ELANCOURT OSC 1
ELANCOURT OSC 2
FONTENAY LE FL. 1
ST GERMAIN EN LAYE 1

U12

PLATEAU DE CARRIERES/POISSY

GYMNASE PROVENCE RUE ST HONORE 78955 CARRIERES SOUS POISSY SAMEDI 28 AVRIL 2018 A 8H

Responsable: JEAN MARC RUBANY 06 29 09 88 84

POULE A
BOUAFLE FLINS ENT. 1
VERNEUIL US 1
VELIZY ASC 1
YVELINES US 1

POULE B
CHATOU AS 1
VHATOU AS 1
GUYANCOURT ES 1
ST GERMAIN EN LAYE 1
MANTOIS 78 FC 1

PROCHAINE RÉUNION LE VENDREDI 6 AVRIL 2018 A 18H30

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF



(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 15/03/18



(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
HOUILLES A.C. 2	18,0	6	HARDRICOURT US 2	13,0	6	VELIZY ASC 2	6,6	6	HOUDANAISE REGION FC 2	5,5	6	ST ARNOULT F.C. 2		6
MANTOIS 78 FC 3	21,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	17,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	14,3	6	MONTIGNY LE BX AS 3	8,8	6	VIROFLAY U.S.M. 1		6
HARDRICOURT US 1	22,0	6	ANDRESY F.C. 1	18,9	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	15,4	6	ST CYR AFC 1	9,9	6	DIX SEPT TOURNANTS 2	1,5	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	25,0	6	MAGNANVILLE F.C. 1	22,0	6	DIX SEPT TOURNANTS 1	16,5	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	12,7	6	DIX SEPT TOURNANTS 2	1,5	6
EPONE USBS 1	27,0	6	PECQ US LE 2	23,0	6	VOISINS F.C. 2	22,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	13,2	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2	2,8	6
MAUREPAS AS 1	27,0	6	MUREAUX O.F.C. LES 3	24,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	23,1	6	ST ARNOULT F.C. 1	18,7	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	2,9	6
GARGENVILLE STADE 1	28,0	6	LIMAY ALJ 2	25,1	6	YVELINES U.S. 1	24,2	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	23,1	6	BUC FOOT AO 2	6,9	6
PECQ US LE 1	28,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	29,0	6	COIGNIERES F.C. 1	27,5	6	VERRIERE F.C. LA 1	24,2	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	9,6	6
GUYANCOURT ES 1	30,0	3	SARTROUVILLE F.C. 2	30,4	3	CROISSY U.S. 1	27,5	6	NEAUPHLE-PONT. 3	25,3	6	COIGNIERES F.C. 2	10,3	6
CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	35,0	3	BREVAL LONGNES F.C. 1	31,0	3	ESSARTS LE ROI AGS 1	27,5	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	32,4	3	VERRIERE F.C. LA 2	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	37,0	3	CARRIERES S/SEINE US 1	31,0	3	BUC FOOT AO 1	29,7	6	ABLIS FC SUD 78 1	42,9	1			
MONTIGNY LE BX AS 1	41,0	1	VILLENNES ORGEVAL 1	35,0	3	MAGNY 78 F.C. 1	fft	fft	MAGNY 78 F.C. 2	fft	fft			
D2A			D3B			D5A			D6A					
MARLY LE ROI U.S. 1	15,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	8,0	6	JUZIERS F.C. 1	7,0	6	ANDRESY F.C. 2		6			
BOIS D'ARCY A.S. 1	16.0	6	VERSAILLES 78 FC 3	8.0	6	MAULOISE U.S. 2	7,0	6	MANTES LA VILLE FC 1		6			
VOISINS F.C. 1	17,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	16,0	6	EPONE USBS 2	8,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1,2	6			
CHAMBOURCY ASM 1	21,0	6	CHATOU AS 2	17,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 2	12,0	6	ISSOU AS 2	2,4	6			
VERNEUIL S/SEINE US 1	21,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	19.0	6	MAGNANVILLE F.C. 2	13,0	6	JUZIERS F.C. 2	2.4	6			
SARTROUVILLE F.C. 1	23,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	19,0	6	MEZIERES A.J. 1	16,0	6	MANTES U.S.C. 1	2,4	6			
CARRIERES GRESILLONS 1	24,0	6	HOUDANAISE REGION FC 1	20,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	17,0	6	VERNOLITAIN STADE 2	3,7	6			
MAULOISE U.S. 1	24,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	20,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	17,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C. 2	3,9	6			
POISSY AS 3	24,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	20,0	6	PORCHEVILLE FC 2	17,0	6	VAUXOISE ES 1	7,3	6			
VALLEE 78 F.C. 1	28,0	6	MAUREPAS AS 2	21,0	6	BEYNES F.C. 1	20,0	6	GUERNOISE AS 2	13.4	6			
TRAPPES E.S. 2	38,0	3	VILLEPREUX F.C. 1	28,0	6	VERNOLITAIN STADE 1	26,0	6		-,				
BAILLY NOISY SFC 1	56,0		TRAPPES E.S. 3	36,0	3	MANTES OLYMPIQUE 1	29,0	6						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT 1	17,0	6	GUERNOISE AS 1	12,2	6	CARRIERES S/SEINE US 2	3,5	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3		6			
MONTESSON U.S. 1	18,0	6	CONFLANS F.C. 3	13,4	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	6,1	6	CHAMBOURCY ASM 2	2,8	6			
GUYANCOURT ES 2	21,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	14,2	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	8,1	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2	2,8	6			
CHESNAY 78 F.C. LE 2	23,0	6	HOUILLES S.O. 1	17.1	6	VILLENNES ORGEVAL 2	8.8	6	BOUGIVAL FOOT 2	5.5	6			
CHANTELOUP LES V. US 1	27,0	6	ISSOU AS 1	17,1	6	TRIEL AC 1	9,9	6	CHATOU AS 3	6,9	6			
CONFLANS F.C. 2	27,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C. 1	22,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	17,6	6	MONTESSON U.S. 2	6,9	6			
ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	28.0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	24,4	6	HOUILLES A.C. 3	18,7	6	ECQUEVILLY EFCE 1	7,3	6			
VELIZY ASC 1	28,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 1	24.6	6	SARTROUVILLE F.C. 3	19,8	6	CROISSY U.S. 2	12.4	6			
PLAISIROIS F.O. 1	29,0	6	GARGENVILLE STADE 2	29,3	6	HOUILLES S.O. 2	20,9	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	16,5	6			
NEAUPHLE-PONT. 2	35.0	3	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	29,3	6	FONTENAY LE FLEURY 1	22,0	6	ACHERES C.S. 2	fft	fft			
PORCHEVILLE FC 1	42,0	1	ACHERES C.S. 1	23,5 d	d	VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1	30,8	3	MESNIL ST DENIS ASL 2	fft	fft			I
RAMBOUILLET YVELINES 1	53,0		CONFLANS PORTUGAIS 1	fft	fft	CONFLANS PORTUGAIS 2	fft	fft						